



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 42288

## Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation globale de l'agriculture de La Réunion. Dans le bulletin hors série du ministère de l'agriculture et de la pêche (BIMAGRI) du mois de janvier 2009, le ministre met en lumière l'affaiblissement de la production agricole de La Réunion en 2007, notamment en ce qui concerne les productions sucrières et fruitières. Si ce document souligne que les différents aléas naturels - cyclone Gamède, éruption volcanique ayant entraîné des pluies acides - expliquent en partie cette situation, il est également constaté que notamment la hausse des charges ou du prix des engrais sont une cause majeure de ces médiocres résultats. Ainsi et au delà de quelques mesures de court terme néanmoins vitales à la survie des exploitations, il souhaite connaître les ambitions du Gouvernement pour l'orientation de l'agriculture réunionnaise, en tenant compte notamment des perspectives de réforme de la PAC dans les cinq prochaines années.

## Texte de la réponse

Comme le précise le bulletin hors-série n° 22 du ministère de l'agriculture et de la pêche, le bilan agricole 2007 à La Réunion s'explique avant tout par la conjonction d'aléas naturels pénalisants, cyclone Gamède, sécheresse de fin de saison des pluies, retombées de l'éruption volcanique. Ces phénomènes naturels sont notamment à l'origine de la plus mauvaise campagne cannière depuis 1958, et d'une campagne fruitière en retrait. La forte hausse du coût des intrants (engrais, produits phytosanitaires, céréales pour l'alimentation animale) a accentué la baisse du revenu agricole engendré par la mauvaise récolte. Fort heureusement, 2008 a été une bonne année pour les productions agricoles réunionnaises qui n'ont pas subi d'accidents climatiques majeurs. La filière canne à sucre a remonté son niveau de production à celui de la moyenne décennale (1 172 000 tonnes), sans toutefois atteindre des records, probablement en raison du prolongement de l'effet des aléas naturels de la campagne précédente. La production de fruits et légumes a été excellente. Ce retour à de bons niveaux de production démontre qu'il n'y a pas d'affaiblissement tendanciel de la production agricole à La Réunion, à condition toutefois que l'agriculture conserve dans la durée des surfaces disponibles pour produire. Le Gouvernement soutient fortement sur le long terme le développement de l'agriculture à La Réunion, avec le double objectif d'une filière canne forte, pivot de l'agriculture réunionnaise, et d'une forte augmentation de la production alimentaire pour le marché local. En 2008, les soutiens publics inscrits dans le cadre de la politique agricole commune ont atteint un niveau jamais égalé à La Réunion, soit un peu moins de 200 millions d'euros toutes filières confondues. Les soutiens de la politique agricole commune sont inscrits dans le cadre pérenne d'une part du programme POSEI pour les aides du premier pilier, d'autre part du programme de développement rural de La Réunion pour les aides du deuxième pilier. Cette politique assure aux filières agricoles et agroalimentaires locales une visibilité jusqu'en 2013 et la pertinence des soutiens publics aux régions ultrapériphériques de l'Union Européenne a été confirmée dans le cadre du bilan de santé de la PAC, qui ne les a pas modifiés. Les États généraux de l'outre-mer, décidés par le chef de l'État, doivent donner l'occasion, dans les prochaines semaines, d'un vaste débat sur les perspectives d'un meilleur développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer.

## Données clés

**Auteur** : [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription** : Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 42288

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 février 2009, page 1446

**Réponse publiée le** : 14 avril 2009, page 3512